

## **PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION MODALE**

**Guide de formulation d'une demande d'aide financière**

## TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS .....	3
Volet 1 : Infrastructures intermodales, ferroviaires et maritimes .....	3
Volet 2 : Projets pilotes .....	4
Volet 3 : Études.....	4
Volet 4 : Promotion des modes maritime et ferroviaire.....	4
Volet 5 : Valorisation du transport maritime et du Saint-Laurent .....	5
2. MODALITÉS .....	5
3. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS .....	6
4. DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS .....	6

Ce guide inclut des renseignements et des précisions utiles aux requérants en vue de formuler une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'intégration modale. Pour formuler une demande d'aide financière, les requérants doivent prendre connaissance de 2 documents : le Programme d'aide à l'intégration modale ainsi que le Guide de formulation d'une demande d'aide financière. Enfin, les requérants doivent remplir le Formulaire officiel de demande d'aide.

Ce guide inclut les sections suivantes :

- Renseignements demandés;
- Modalités;
- Renseignements additionnels;
- Définition des termes utilisés.

## **1. RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS**

La demande d'aide du requérant doit contenir les renseignements énumérés dans la liste suivante. Dans tous les cas, le Ministère se réserve le droit d'exiger des informations supplémentaires nécessaires à l'analyse du dossier.

### ***VOLET 1 : INFRASTRUCTURES INTERMODALES, FERROVIAIRES ET MARITIMES***

- Identité du requérant :
  - nom et adresse;
  - activités du requérant et bref historique;
  - nom du responsable du projet.
- Description du projet et estimation détaillée des coûts :
  - devis et budget détaillés des travaux ou du projet;
  - description de la ligne ferroviaire ou du port visé par le projet;
  - carte du site et du réseau de transport qui le dessert;
  - calendrier de réalisation des travaux ou du projet et date de mise en opération des activités.
- Plan d'affaires :
  - états financiers actuels et pro forma;
  - montage financier du projet, montant demandé;
  - contexte du marché;
  - marchés visés : types de marchandises, clients visés, origines et destinations;
  - plan de marketing;
- Impacts du projet :
  - Activité nouvelle de transport ou de manutention : tonnage ou trafic par catégorie de marchandises et par origine/destination;
  - Transfert modal : tonnage et nombre de voyages de camions transférés de la route vers un autre mode;
  - Réduction des coûts sociaux des activités de transport : sécurité routière, coûts d'entretien du réseau routier, émissions de GES, etc.;
  - Compétitivité des expéditeurs, usagers, transporteurs ou autres entreprises touchés par le projet;
  - Évaluation des impacts du projet sur la compétitivité du système de transport québécois.
- Démonstration que le projet répond aux critères d'appréciation des projets.

## **VOLET 2 : PROJETS PILOTES**

- Identité du requérant :
  - nom et adresse;
  - activités du requérant et bref historique;
  - nom du responsable du projet.
- Description du projet et estimation détaillée des coûts :
  - devis et budget détaillés du projet;
  - description de la ligne ferroviaire ou du port visé par le projet;
  - carte du site et du réseau de transport qui le dessert;
  - calendrier de réalisation du projet et date de mise en opération des activités.
- Plan d'affaires :
  - états financiers actuels et pro forma;
  - montage financier du projet, montant demandé;
  - contexte du marché;
  - marchés visés : types de marchandises, clients visés, origines et destinations;
  - plan de marketing.
- Impacts du projet :
  - Démonstration d'une nouvelle solution logistique, commerciale ou technique;
  - Activité nouvelle de transport ou de manutention : tonnage ou trafic par catégorie de marchandises et par origine/destination;
  - Transfert modal : tonnage et nombre de voyages de camions transférés de la route vers un autre mode;
  - Réduction des coûts sociaux des activités de transport : sécurité routière, coûts d'entretien du réseau routier, émissions de GES, etc.;
  - Compétitivité des expéditeurs, usagers, transporteurs ou autres entreprises touchés par le projet;
  - Évaluation des impacts du projet sur la compétitivité du système de transport québécois.
- Démonstration que le projet répond aux critères d'appréciation des projets.

## **VOLET 3 : ÉTUDES**

- Identité du requérant :
  - nom et adresse;
  - activités du requérant et bref historique;
  - nom du responsable du projet.
- Description du projet et estimation détaillée des coûts;
  - description détaillée des objectifs, de la méthodologie et des résultats attendus du projet.
- Montage financier du projet, montant demandé;
- Calendrier de réalisation du projet;
- Démonstration que le projet répond aux critères d'appréciation des projets.

## **VOLET 4 : PROMOTION DES MODES MARITIME ET FERROVIAIRE**

- Identité du requérant :
  - nom, adresse;
  - activités du requérant et bref historique;
  - nom du responsable du projet.

- Description du projet et estimation détaillée des coûts :
  - description détaillée des objectifs et des résultats attendus du projet.
- Montage financier du projet, montant demandé;
- Calendrier de réalisation du projet;
- Démonstration que le projet répond aux critères d'appréciation des projets.

**VOLET 5 : VALORISATION DU TRANSPORT MARITIME ET DU SAINT-LAURENT**

- Identité du requérant :
  - nom et adresse;
  - activités du requérant et bref historique;
  - nom du responsable du projet.
- Description du projet et estimation détaillée des coûts;
  - description détaillée des objectifs et des résultats attendus du projet.
- Montage financier du projet, montant demandé;
- Calendrier de réalisation du projet;
- Démonstration que le projet répond aux critères d'appréciation des projets.

## 2. MODALITÉS

Un requérant qui souhaite présenter un projet dans le cadre du programme d'aide, doit remplir un formulaire de demande de subvention prévu à cet effet et présenter une demande en fonction des paramètres établis dans le présent guide.

Les projets et les dépenses admissibles pour chaque volet du programme sont présentés dans le document « Programme d'aide à l'intégration modale ».

***Les honoraires professionnels relatifs au démarchage et au montage du dossier de demande de subvention ne sont pas admissibles pour aucun des volets du programme.***

- Une analyse des projets sera effectuée par le Ministère en fonction des objectifs spécifiques et des critères d'appréciation du volet correspondant;
- Le Ministère fera connaître les projets retenus et annoncera le montant des subventions;
- Une entente sera signée entre le Ministère et le requérant, entente qui devra inclure diverses modalités, dont :
  - Le coût des travaux admissibles, ainsi que la date à partir de laquelle les dépenses peuvent être admissibles (date de la subvention ou autre);
  - Le calendrier de réalisation des travaux;
  - Le montant de la contribution financière gouvernementale octroyée pour la réalisation des travaux;
  - Les termes et les conditions de la contribution financière du gouvernement ainsi que les engagements des parties;
  - Les modalités du versement de la contribution ainsi que les dates limites pour le début et la fin des travaux.

À la fin des travaux ou du projet, une inspection ou un contrôle selon le cas sera effectué par un représentant du Ministère et la contribution financière du Ministère sera versée sur présentation de pièces justificatives.

### 3. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour le volet 1 du programme, les appels de proposition feront l'objet d'un communiqué de presse qui sera publié dans le réseau de communications multimédias de CNW Telbec : <http://www.cnwtelbec.ca/fr/> et sur le site Internet du Ministère : <http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/index.asp>.

Le Programme d'aide à l'intégration modale, le Guide de formulation d'une demande d'aide, ainsi que le formulaire de demande d'aide sont également disponibles sur le site Internet du Ministère.

Toute demande de subvention devra être transmise à l'adresse suivante :

Ministère des Transports du Québec  
Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire  
700, boulevard René-Lévesque Est, 24<sup>e</sup> étage,  
Québec, Québec  
G1R 5H1

### 4. DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS

- **Centre de transbordement** : lieu de groupage et d'entreposage d'un produit, situé près d'expéditeurs spécialisés dans un domaine : bois de sciage, copeaux, automobiles, etc. La proximité des expéditeurs par rapport à ce centre permet à chacun d'utiliser le transport ferroviaire et d'avoir accès à l'équipement de transbordement.
- **Cour (ou gare) de triage** : établissement où l'on fait le regroupement et la séparation de wagons pour former les convois.
- **Cour (ou gare) intermodale** : ensemble des bâtiments et installations destinés à permettre l'accès, pour l'embarquement ou le débarquement, à des modes ou à des moyens de transport différents.
- **Embranchement ferroviaire** : voie desservant une entreprise ou un regroupement d'entreprises (parc industriel), un centre de transbordement ou permettant d'accéder à un port.
- **Fonds propres** : sommes appartenant au requérant qui incluent aussi les contributions financières régulières du gouvernement du Québec et/ou du gouvernement du Canada lorsque le requérant est un organisme subventionné.

Ne sont pas considérés comme fonds propres, les contributions du gouvernement du Québec et/ou du Canada versées au requérant en lien avec le projet.

- **Terminal** : installation d'embarquement, de débarquement ou de transbordement d'où partent et où aboutissent les voyageurs ou les marchandises.